Département du FINISTERE



MARCHÉ NOCTURNE 2022 PORT-LA-FORET

DEMANDE D'EMPLACEMENT

(à renvoyer pour le 28/02/2022)

NOM:	Prénom :		
Adresse :			
Code postal :	VILLE:		
Tél. fixe :			
Tél. portable :	Mail:		
N° siret:			
TYPE DE MARCHANDISE			
MÉTRAGE SOUHAITÉ: ml (sous réserve du métrage disponible)			
OBSERVATIONS A FORMULER:			
TYPE DE REGLEMENT (à cocher) : □ Règlement par titre au Trésor Public □ Règlement par chèque ou en numéraire fin août □ Encaissement à chaque marché			
BESOIN D'ELECTRICITE: □ OUI □	NON		
(Si oui prévoir une prise EU, une rallonge * et de l'éclairage * (<u>lampes économiques</u>)			
DOCUMENTO A JOINDRE (ALACASSIA)			

DOCUMENTS A JOINDRE (photocopies) :

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Carte valide permettant l'exercice d'une activité ambulante, commerciale, artisanale, agricole, artistique.
- Extrait du K-BIS de moins de 3 mois.

 \bigcirc

A NOTER QUE:

- Un courrier de réponse sera envoyé courant juin à chaque demandeur après avis de la commission,
- Lors de l'attribution de l'emplacement, le commerçant devra présenter les originaux des documents professionnels obligatoires pour exercer une activité de commerce sur le domaine public.
- Un plan indiquera la position des emplacements et les commerçants devront s'y tenir. Des déplacements pourront avoir lieu, exclusivement avec l'accord du placier et sous réserve du même métrage.
- Les commerçants s'engagent à être présents chaque mardi soir et s'il y a absence, à prévenir le placier le plus tôt possible et avant 17h00. Il sera toléré une absence maximum. Au-delà, l'emplacement sera perdu.
- Le mètre linéaire est fixé par délibération du conseil municipal en date du 10/12/2020 à 2,20 euros.
- Date des marchés prévus : 05-12-19-26 juillet et 02-09-17-24-30 août 2022
- Les commerçants devront se munir : d'une prise adaptable au réseau électrique, d'une rallonge de bonne qualité aux normes, avec prise de terre et d'un système d'éclairage.
 Seules les lampes à faible consommation seront autorisées afin d'éviter les coupures intempestives.
- L'agent de surveillance de la voie publique, pourra vous renseigner sur toutes informations complémentaires aux coordonnées suivantes :

Stéphane PATTIER 06 75 35 52 87 asvp@foret-fouesnant.org

Le	à
Signature	